

Paris, le 18 mai 2026

Rentrée 2026 : 3 742 classes supprimées dans les écoles

La FSU-SNUipp dénonce une politique d'austérité sans précédent dans le premier degré

La rentrée 2026 s'annonce comme l'une des plus destructrices pour l'école publique depuis le début des mandats d'Emmanuel Macron.

Selon les dernières remontées départementales des cartes scolaires (pour 97 départements), **5 914 classes fermeront** à la rentrée 2026 pour **seulement 2 172 ouvertures**, soit un **solde de 3 742 suppressions de classes** dans le premier degré.

Ce niveau de fermetures est supérieur de 60 % par rapport à celui de 2025 à la même époque.

Pour la FSU-SNUipp, la baisse démographique sert une nouvelle fois de prétexte à une politique d'économies budgétaires, alors qu'elle devrait permettre d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels.

En 2017, Emmanuel Macron faisait de l'école primaire une priorité politique en s'engageant à créer 12 000 postes dans un contexte de baisse des effectifs. Neuf ans plus tard, le discours est totalement inverse et la baisse des effectifs sert de prétexte aux suppressions de postes (fermetures de classes et d'écoles).

Derrière ces chiffres, les conséquences sont multiples pour les écoles : classes plus chargées, difficultés accrues pour remplacer les enseignants absents, manque d'enseignant-es spécialisé-es, fragilisation des équipes pédagogiques et moins d'accompagnement pour les élèves à besoins spécifiques.

La baisse démographique devrait constituer une opportunité pour l'école publique et les élèves en conservant les postes existants. Mais le ministère fait aujourd'hui le choix inverse.

Parmi les départements les plus touchés, des territoires déjà fragilisés

Les suppressions annoncées frappent notamment des territoires déjà confrontés à de fortes tensions comme les zones d'éducation prioritaire.

L'Île-de-France figure parmi les régions les plus touchées, avec plus de 500 classes supprimées, dont 181 fermetures dans le département de Seine-Saint-Denis. Le Nord enregistre à lui seul 271 fermetures de classes.

Ces chiffres traduisent une dégradation du service public d'éducation dans des départements où les besoins sont massifs, entraînant à terme une aggravation des inégalités territoriales.

Des moyens gelés pour un dispositif désavoué

Ces fermetures de classes sont amplifiées par la création de 800 postes pour généraliser les Pôles d'appui à la scolarité (PAS). Ce procédé, déjà contestable, devient aujourd'hui **inacceptable après le rejet de l'article créant les PAS par l'Assemblée nationale le 11 mai dernier.**

En s'obstinant à ouvrir ces postes sans y consacrer des moyens dédiés, le ministère organise une pénurie artificielle sur le terrain. Ces moyens sont prélevés sur les ressources vives de l'école — au détriment du remplacement, de l'éducation prioritaire et de la présence d'enseignants devant les élèves — pour alimenter un dispositif dont la légitimité est désormais contestée y compris par le vote parlementaire.

L'école inclusive et l'aide aux élèves en difficulté ne peuvent se satisfaire de transferts comptables et nécessitent des créations de postes dédiés.

Une colère partout dans le pays

Boycotts d'instances (15 CSA-SD et 20 CDEN), votes unanimes défavorables (58 CSA-SD et 3 CDEN), mobilisations locales (rassemblements, occupations d'écoles, pétitions...) : dans de nombreux départements, les projets de carte scolaire ont été rejetés par l'ensemble de la communauté éducative. Pour la FSU-SNUipp, cette colère est amplifiée par celle des personnels qui subissent déjà une dégradation continue de leurs conditions de travail ces dernières années : manque de remplaçants, difficultés liées à l'école inclusive faute de moyens, effectifs de classe trop lourds, multiplication des tâches administratives, épuisement professionnel...

Ces mobilisations témoignent d'un front de refus face à ce qui est vécu partout comme un abandon de l'école publique.

Une expérimentation qui ne répondra pas aux grands enjeux de l'École

Le 23 avril, Edouard Geffray annonçait le lancement d'une expérimentation dans 18 départements : construire la carte scolaire à partir d'une projection pluriannuelle sur les besoins en tenant compte des effectifs attendus et des contraintes de transport. Le ministre ne répond pas aux alertes lancées par la profession sur la préparation de la rentrée 2026. La mise en œuvre de l'expérimentation reste à ce jour très opaque et la présence des représentant-es des personnels n'est pas garantie à ce jour. Pour la FSU-SNUipp, cela ne doit pas affaiblir le service public d'éducation et creuser les inégalités territoriales.

L'éducation doit rester nationale, confortée par un réseau d'écoles garantissant un égal accès au service public d'éducation sur tout le territoire. La baisse démographique ne peut pas être utilisée à une seule fin de réduction des dépenses d'éducation et de suppression des postes.

La FSU-SNUipp appelle à un plan d'urgence pour l'école

Cette nouvelle étape dans le plan d'économies imposé à l'Éducation nationale (3 678 suppressions de postes en 4 ans) franchit un seuil critique. La FSU-SNUipp appelle la représentation nationale à engager un véritable plan de soutien au service public d'éducation, afin de :

- stopper les fermetures de classes ;
- renforcer les équipes ;
- créer les postes nécessaires ;
- améliorer les conditions d'apprentissage des élèves.

À propos de la FSU-SNUipp

Premier syndicat de l'école publique, la FSU-SNUipp est le syndicat majoritaire dans le premier degré depuis 1996.

Rattachée à la FSU, elle représente les personnels des écoles dans toute leur diversité : près de 325 000 enseignants, 132 000 AESH, 4 000 psychologues de l'Éducation nationale, ainsi que les contractuels exerçant dans plus de 43 000 écoles et établissements scolaires.

Présente sur l'ensemble le territoire grâce à ses 102 sections départementales, la FSU-SNUipp défend une école publique, laïque, démocratique et émancipatrice, au service de la réussite de toutes et tous.

Contact presse :

Nolwenn CLARK – nolwenn.clark@snuipp.fr - 07 49 69 81 36